

**Procès-verbal de l'Assemblée constitutive
de l'Association « Université Populaire du Pays-d'Enhaut »**

Lundi 28 août 2023, à 20h00, à La Tine au domicile de Eveline

Présences : Carine Morier-Genoud, Nathalie Schafer, Christelle Grangier, Nadine Rauch, Eveline Charrière

Eveline souhaite la bienvenue à l'assemblée constitutive et remercie les personnes présentes pour leur intérêt et leur motivation à contribuer au lancement du projet d'Université Populaire du Pays-d'Enhaut (ci-après UPPE).

1. Aspects formels

Les personnes suivantes sont élues :

- la présidente du jour : Carine Morier-Genoud
- la rédactrice du procès-verbal : Eveline Charrière

2. Décision de constitution

L'assemblée décide de créer une association conformément aux art. 60 et suivants du Code civil suisse (CC), sous le nom de *Université Populaire du Pays-d'Enhaut* et dont le siège est situé à Château-d'Oex.

Les membres fondateurs sont :

- Mme Carine Morier-Genoud
- Mme Nathalie Schafer
- Mme Christelle Grangier
- Mme Nadine Rauch

3. Adoption des statuts

Les statuts sont parcourus article par article. Ils sont adoptés par l'Assemblée.

4. Election du comité de direction

Selon les statuts, le Comité de direction est composé de la Présidence et de 3 à 6 membres élus pour quatre ans par l'Assemblée générale. Il s'organise lui-même.

Conformément à l'art. 6 des statuts, les membres du comité sont désignés par l'Assemblée générale. En conséquence, l'Assemblée élit les membres suivantes :

- Carine Morier-Genoud
- Nathalie Schafer, membre
- Christelle Grangier, membre
- Nadine Rauch, membre

Conformément à l'art. 6 des statuts, le/la présidente est élu/e par l'Assemblée générale. En conséquence, l'Assemblée élit comme présidente Carine Morier-Genoud.

Les élues acceptent leur élection.

UNIVERSITÉ POPULAIRE DU PAYS-D'ENHAUT

5. Election des vérificateurs des comptes

Conformément à l'art. 6.6 des statuts, sont élus vérificateurs des comptes Messieurs Michel Morier-Genoud et Christophe Remy.

Les élus acceptent leur nomination.

6. Droit de signature pour l'Association

L'association est valablement engagée par les signatures collectives de la Présidente ou du Président et d'un membre du Comité de direction.

7. Ouverture d'un compte bancaire et droit de signatures

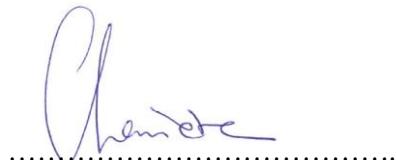
Un compte bancaire au nom de l'UPPE sera ouvert auprès d'un établissement de la place. Un droit de signature individuel au compte et à l'e-banking est conféré à :

- Eveline Charrière, Administratrice
- Carine Morier-Genoud, Présidente
- Nathalie Schafer, membre.

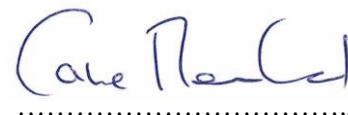
8. Prochaine séance

Le Comité de direction se réunira à mi-octobre, notamment pour traiter du développement de l'organisation et des aspects administratifs.

Château-d'Oex, le 28 août 2023



Eveline Charrière
Administratrice
Rédactrice du procès-verbal



Carine Morier-Genoud
Présidente